





ORGANISATION

de l'année scolaire 2011-2012

à l'ordre du jour :



- **Les modifications du décret**
- **Les nouvelles directives de l'administration et de l'inspection**
- **Les nouveautés pour l'intégration**

(Mireille SBRASCINI)

- **Les dernières modifications concernant le PIA**
- **Formations**
- **Rôle des CP**
- **...**

De nouveaux changements dans le décret du 3/3/2004



**A votre disposition un
document reprenant les
modifications apportées
par les décrets votés les
12/1/2011 et 9/2/2011**

Les modifications



- **Le décret insiste sur le fait que l'enseignement, tant maternel que primaire, s'articule autour du projet d'établissement**



Les modifications



- **L'élève et ses parents sont invités à l'élaboration du P.I.A.**



Les modifications



- **La transmission de certaines données du PIA est obligatoire !**



Quelles sont ces données ?



Le P.I.A transmis conjointement avec les documents légaux justifiant l'inscription de l'élève, comprendra l'entièreté

- des **objectifs**,
- des **actions**
- des **résultats**

à partir de quand ?



**En principe l'arrêté
d'application sera pris très
prochainement pour
produire ses effets le**

1er septembre 2011

Les modifications



- **D'autres modalités pratiques sont également prévues dans l'arrêté d'application PIA dont la transmission à l'école ordinaire.**



Les modifications



- **L'intégration est prévue pour le type 5 aussi... donc pour tous les types d'ES**



Les modifications



- **Le décret insiste sur la prise en charge des élèves du maternel en intégration même par école d'autre type**



Les modifications



- **Toilettage de la terminologie :
arriération \Rightarrow retard**



Les modifications



- **Le CPMS de l'école ordinaire peut lui aussi être initiateur du projet d'intégration**



Les modifications... à venir



- **Un nouveau décret reprenant une cinquantaine d'articles est en cours...**



Les modifications... à venir



- **C'est lui qui reprendra la modification précisant que l'ES de T5 peut être dispensé ailleurs qu'à l'école à l'hôpital**



Les Circulaires



- **Pagination par chapitre**
- **Numérotation stable**
- **Un volume reprenant toutes les circulaires**



Les Circulaires



**Le nouveau volume devrait être sur le site
aujourd'hui !**



Les Circulaires



Soyez attentifs aux modifications :

- **Ligne verticale**
- **Personnes ressources**
- **Nouveaux formulaires**



VOLUME I Chapitre 1



RATIONALISATION/ PROGRAMMATION

En principe pas de modification



Cadre Enseignants

Toilettage de certaines phrases

**Rappel de la règle de
transmettre les infos par écrit
pour les ens qui ne peuvent
assister au C CI**

VOLUME I Chapitre 4



Paramédical :

**Toilettage de certaines
phrases**

**Précisions pour constitution
des demandes de
dérogations pour élèves
non bénéficiaires**

VOLUME I Chapitre 6



Reliquats :

**Toilettage de certaines
phrases**

VOLUME I Chapitre 7



Le CONSEIL DE CLASSE :

Rappel des règles

- **de transmission des infos par écrit pour les ens qui ne peuvent assister au C CI**
- **de confidentialité**

VOLUME I Chapitre 7



Le CONSEIL DE CLASSE :

- **Obligation d'inviter l'élève et ses parents (ou délégué) pour l'élaboration du PIA**
- **de confidentialité**

VOLUME I Chapitre 10



Formalités pour les élèves de T5

Pas de changement

VOLUME I Chapitre 11



Intégration :

- **Simplification dans les démarches administratives**
- **Ajout du type 5**
- **NOUVEAUX formulaires**

VOLUME I Chapitre 11



Intégration :

N'hésitez pas à associer le

**Service d'aide à l'intégration
(RW) ou le**

**Service d'accompagnement
(BXL) dans les partenaires
du protocole**

VOLUME I Chapitre 11



Intégration :

- **Récapitulatif de la procédure très facile à suivre**
- **Des formulaires « intelligents » sont à l'étude**

VOLUME I Chapitre 11



Intégration :

- Le récapitulatif de la page 12 du chapitre synthétise clairement la signalisation des élèves

VOLUME I Chapitre 11



Intégration : DEROGATIONS

**Pour demander une dérogation « Grande distance »
(uniquement Intégrations permanentes totales),**

- 1. envoyer à l'Administration l'annexe 6**
- 2. accompagnée de la page 3 de l'annexe 2
(document avec les signatures).**
- 3. Toutes les signatures doivent être présentes pour
que la demande de dérogation soit traitée.**

VOLUME I Chapitre 11



Intégration : DEROGATIONS

Pour demander un « Capital-périodes complémentaire » (*toutes intégrations sauf intégration permanente totale*),

1. envoyer à l'Administration l'annexe 7
2. accompagnée de la page 3 de l'annexe 2 (document avec les signatures).
3. Toutes les signatures doivent être présentes pour que la demande de dérogation soit traitée.

VOLUME I Chapitre 11



Intégration : DEROGATIONS

Pour demander un accompagnement par un établissement qui n'organise pas le type d'enseignement mentionné sur l'attestation, **il faut envoyer à l'Administration l'annexe 8.**

A titre informatif, toutes les demandes de dérogations sont analysées par le Conseil général de concertation l'Enseignement spécialisé. Ce Conseil se réunit une fois par mois (le 4ème mercredi du mois).

VOLUME I Chapitre 11



Intégration :

Nous disposons d'une enveloppe fermée pour les dérogations, donc :

- 1. Rentrez vos demandes dès que le protocole est signé ou reconduit**
- 2. N'oubliez pas de m'envoyer une copie (mail) pour que je puisse préparer la « défense » du dossier !!!**

VOLUME I Chapitre 13



Vérificateurs :

**Un nouveau vérificateur
« administratif » pour
remplacer Mme De Keyser**

VOLUME I Chapitre 14



Rappels des conditions pour le spécialisé :

**Rappel du contenu du rapport
d'inscription**

**Rappel de l'obligation de l'avis
motivé du C CI dans le dossier
de l'élève en cas de
« passage »**

VOLUME I Chapitre 20



Obligation scolaire, inscriptions,... :

**Attention certaines procédures sont
« légèrement » modifiées**

- **Après le 10^e jour d'absence injustifiée...
convocation... rôle du CPMS, équipe
mobile...**
- **Signalement d'absence par la voie
électronique : remarque sur certaines
« coches »**

VOLUME I Chapitre 20



Obligation scolaire, inscriptions,... :

**Certaines phrases ont été simplement
toillettées mais il vaut mieux chaque
fois**

- 1. se référer directement à la circulaire**
- 2. se servir des formulaires en ligne**

VOLUME I Chapitre 23



Grilles horaires (F1) :

**Vous pouvez les modifier
si vous le souhaitez**

VOLUME I Chapitre 24



Admission aux subventions :

Même si c'est peut courant dans le fondamental, toute création d'implantation, de type, d'école... doit être appuyée par une demande d'admission aux subventions !

